

Le centre Communal d'Action Sociale



renouvellement et l'installation du Conseil d'administration du CCAS

Le C.C.A.S est présidé par le maire de la commune

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de handicapés, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Contact administratif:

Claire CROUZET (05.62.11.71.26) - ccas@mairie-pinsjustaret.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 9h-12h /14h-17h

Mardi sur rv ou par téléphone 9h-12h /14h-17h

Mercredi 9h-12h /14h-17h

Jeudi sur rv ou par téléphone 9h-12h /14h-17h

Vendredi 9h-12h /14h-16h

Les actions:

- constitution des dossiers de demandes d'aide sociale (aide médicale, aide aux personnes âgées...)
- aide aux personnes en difficulté : secours d'urgence, recherche de logement
- orientation des administrés (familles en difficultés, personnes agées, handicapés)
- action en faveur de la petite enfance : ludothèque, spectacles pour les tout-petits en collaboration avec les assistantes maternelles
- action en faveur des seniors : organisation d'un repas, colis de Noël aux aînés malades.







